

Les actes courants

Consultation de base	G(S)	25
Bébé J 8 M9 M24 (Remplir le carnet de santé)*	COE	46
Enfant suivi risque obésité (3-12 ans. 2 fois/an)* / ***	CSO	46
Adolescente Contraception Prévention (1 consult. de 15 à 18 ans)*	CCP	46
Acte ponctuel de consultant (sur envoi explicite du MTT)	APC	50

Les actes avec majoration

Acte coordonné (soins itératifs sur envoi MTT)	G(S) + MCG	30
Suite d'hospitalisation pour pathologie chronique (1 fois dans le mois suivant la sortie)**	G(S) + MSH	48
Suite d'hospitalisation pour insuffisance cardiaque (1 fois dans les 2 mois suivant la sortie)**	G(S) + MIC	48
Consultation initiale d'information cancer ou patho.neurodégénérative ***	G(S) + MIS	55
Consultation initiale d'information VIH***	G(S) + PIV	55
Envoi en urgence au spécialiste (RDV sous 48h)*	G(S) + MUT	30
MTT recevant en urgence son patient à la demande du centre de régulation*, **	G(S) + MRT	40

Les actes de nuits et jours fériés non régulés (cabinet)

20h à 24h et 6h à 8h (appel après 19h, acte après 20h)	G(S) + N	60
0h à 6h	G(S) + MM	65
Dimanche et jours fériés (actes urgents seulement)	G(S) + F	44,06

L'électrocardiogramme

Electrocardiogramme au cabinet	G(S) + DEQP003	39,26
--------------------------------	----------------	-------

Les brûlures (nettoyage ou pansement)

Brûlure < 10 cm ² de surface	K9	17,28
Brûlure < 10 cm ² face ou mains	K9 + ½ K9	25,92
Brûlure > 10% de la surface du corps	K16	30,72
Brûlure > 10% de la surface du corps face ou mains	K16 + ½ K16	46,08

Télémédecine

Téléconsultation standard	TCG	25
Téléconsultation médecin correspondant ou éloigné de la résidence habituelle (avec retour au MG traitant)	TCG + MCG	30

* 100% RO ** Médecin traitant uniquement *** Anonymisation : cotez **MTX** pour MIS et PIV, et **CCX** pour CSO. Pour la téléconsultation (TCG), les majorations MEG, MUT, MRT sont applicables, ainsi que les majorations nuit (MN), nuit profonde (MM), dimanche et jours fériés (F)

BIEN RÉDIGER UNE FEUILLE DE SOINS PAPIER (NGAP+ CCAM)

Exemple de facturation d'un frottis

Attention, cet exemple est une exception à la règle de non cumul de G(s) ou V(s) avec un acte technique

ACTES EFFECTUES									
(si les actes sont soumis à la formalité de l'accord préalable, indiquez la date de la demande : J J J M M A A A A A)									
dates des actes	codes des actes	activités	C, CS CNPSY V, VS VNPSY	autres actes (K, CsC, P...) éléments de tarification CCAM	montant des honoraires facturés	dépass.	frais de déplacement		
J J J M M A A A A A					€		ID	M.D.	I.K.
							nbre	montant	€
02012020		1	GS		25				
02012020	J K H D 0 0 1				12,46				
PAIEMENT									
MONTANT TOTAL en euros (1+2+3)					37,46				
L'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire					L'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire				

Une date par ligne Un code par ligne, sur 7 caractères Activité 1 (vous êtes l'effecteur) Frais de déplacement ID+/- IK

ÊTRE ADHÉRENT MGFRANCE, C'EST



ÊTRE MIEUX INFORMÉ

- Des informations dédiées locales ou nationales sur l'actualité de notre profession, nos droits etc.
- Un organisme de formation dédié
- Une association de gestion agréée et service de télétransmission et de messagerie (sur inscription).



POUVOIR S'EXPRIMER

- Vous participez aux débats du syndicat sur les priorités de notre profession.
- Vous représentez MG France dans les instances paritaires locales, aux élections, etc.



ÊTRE ACCOMPAGNÉ ET PROTÉGÉ

- Hotline dédiée.
- Soutien juridique individuel.

www.boutique.mgfrance.org



Votre organisme de formation continue agréé ANDPC
www.mgform.org



Votre serveur professionnel dédié télétransmission et messagerie
www.medsyn.fr



Votre association de gestion agréée
www.france-aga.org

COTATION PRATIQUE DU SPÉCIALISTE EN MÉDECINE GÉNÉRALE

PENSEZ-Y !

Sutures et petite chirurgie

Parage - suture plaie superficielle de la face < 3 cm	QAJA013 + M	58,23	P-S-F
Parage - suture plaie superficielle de la face de 3 à 10 cm	QAJA005 + M	101,33	P-S-F
Parage - suture plaie superficielle de la face > 10 cm	QAJA002 + M	109,83	P-S-F
Parage - suture plaie superficielle < 3 cm	QZJA002 + M	52,40	P-S-F
Parage - suture plaie superficielle de 3 à 10 cm	QZJA017 + M	78,64	P-S-F
Parage - suture plaie superficielle > 10 cm	QZJA015 + M	88,56	P-S-F
Incision ou excision d'un panaris superficiel	MJPA010	38,29	P-S-F
Excision d'une thrombose hémorroïdaire	EGFA007	62,70	P-S-F
Tamponnement nasal antérieur	GABD002 + M	54,60	P-S-F

Infiltrations

Infiltration articulation membre supérieur	MZLB001	26,13	
Infiltration du nerf médian dans le canal carpien	AHLB006	29,48	
Infiltration articulation vertébrale postérieure	LHLB001	34,17	
Infiltration articulation membre inférieur	NZLB001	30,82	
Évacuation collection articulaire du membre inférieur	NZJB001	60,30	P-S-F

Gynécologie

Pose d'un DIU	JKLD001	38,40	
Changement d'un DIU	JKKD001	38,40	
Ablation ou changement d'implant sous cutané	QZGA002	41,80	
Frottis	G(S) + JKHD001	37,46	

Dermatologie

Exérèse d'un naevus ou tumeur maligne < 5cm2	QZFA036 + FSD	68,80	P-S-F
Ablation d'un corps étranger superficiel peau (visage et main)	QAGA003	47,50	P-S-F

Traumatologie

Contention orthopédique fracture clavicule	MADP001 + M	68,68	P-S-F
Réduction orthopédique luxation scapulo-humérale	MEEP002 + M	66,58	P-S-F
Réduction orthopédique pronation douloureuse coude	MFEP001	31,35	P-S-F
Contention souple d'une articulation membre sup.	MZMP001 + M	58,23	P-S-F
Attelle de posture ou mobilisation poignet et/ou main	MGMP001	44,89	P-S-F
Confection d'attelle posture ou mobilisation genou	NFMP002	47,57	P-S-F
Attelle de posture ou de mobilisation de la cheville	NGMP002	40,87	P-S-F
Contention souple du genou	NFMP001 + M	68,68	P-S-F
Contention souple cheville et/ou pied, ou semelle plâtrée	NGMP001 + M	47,78	P-S-F

Pneumologie

Spirométrie standard avec enregistrement	GLQP012	40,28	
--	---------	-------	--

Dépression

Évaluation de dépression par l'échelle de Hamilton (1 fois par an)	ALQP003	69,12	
--	---------	-------	--

Détresse

Traitement de 1 ^{er} recours nécessitant des actes techniques (perfusion, O2, réanimation) et une présence prolongée	YYYY010 + M	74,88	P-S-F
---	-------------	-------	-------

Majorations Urgences

Majoration : 20h à 24h	P	35	
Majoration : 00h à 08h	S	40	
Majoration : dimanche ou jour férié	F	19,06	
Majoration : urgence au cabinet	M	26,88	



Chaque code CCAM doit être inscrit sur une ligne distincte.

G(S) et VG(S) ne sont pas cumulables avec un acte technique, sauf ECG, frottis ou biopsie cutanée.

Si plusieurs actes sont effectués en CCAM, le second est coté à 50 % et les suivants à 0.

La mention M après le code signale les actes pouvant bénéficier d'une majoration d'urgence. Indiquez M en colonne « Éléments de tarification CCAM »
La majoration M est applicable au cabinet et en visite.

Hors garde, le déplacement se cote ID et les majorations nuit, dimanche... P, S ou F.